



## LES MOTS QUI VOUS AIDENT SI VOUS TRAVAILLEZ EN ITALIE

par Annarita Miglietta (<https://palcom.it/le-parole-che-ti-aiutano>)

Cette brochure a été financée par:  
Union européenne - Next Generation EU,  
Mission 4 Composante 2 Investissement 1.1  
Projet P.R.I.N. 202243X77E\_001  
« Migrants, Institutions, Translations Easy-read Law »  
CUP F53D23006140006

### SOMMAIRE

Apprentissage	4
Allocation unique	5
Assurance maladie	6
Avantages sociaux	7
Bons repas	8
Fiche de paie	9
Congés	10
Congé matrimonial	11
Congé parental	12
Congé de maternité	13
Congé de paternité	14
Contrat Collectif National de Travail (CCNL)	15
Contrat de travail à durée déterminée	16
Contrat de travail à durée indéterminée	17
Cotisations	18
Démision	19
Droits	20
Domicile	21
Devoirs	22
Congés	23
Allocation mensuelle de chômage (NASPI)	24
Accident du travail	25
Institut national de prévoyance sociale (INPS)	26
Institut national d'assurance contre les accidents du travail INAIL	27
Travail les jours fériés	28
Travail de nuit	29
Heures supplémentaires	30
Licenciement	31
Harcèlement	32
Retraite	33
Période d'essai	34

Quatorzième mois	35
Résidence	36
Primes d'ancienneté	37
Grève	38
Syndicat	39
Salaire	40
Salaire brut	41
Salaire net	42
Déplacement professionnel	43
Indemnité de fin de contrat (TFR)	44
Retenues sur le salaire	45
Treizième mois	46
Logement et Repas	47

#### **APPRENTISSAGE (4)**

Il s'agit d'un type de travail qui vous permet d'apprendre un métier.

Bienvenue

AUJOURD'HUI COMMENCE LA PÉRIODE D'APPRENTISSAGE.

ELLE VOUS AIDERA À APPRENDRE

Aurai-je un contrat et un salaire ?

Oui, bien sûr. Vous travaillez, vous touchez un salaire et vous apprenez de nouvelles choses

#### **CHÈQUE UNIQUE (5)**

Il s'agit d'une aide financière destinée aux personnes ayant des enfants. Elle est versée par l'État.

Voici le chèque unique pour ta famille

MERCI

#### **ASSURANCE MALADIE (6)**

C'est une aide pour payer le médecin ou l'hôpital lorsque vous êtes malade.

Combien ça coûte ?

Y a-t-il une assurance maladie.

#### **AVANTAGES SOCIAUX (7)**

Ce sont des avantages pour les travailleurs. Votre patron ou votre patronne peut vous donner quelque chose en plus de votre salaire. Par exemple : des bons pour manger, des réductions ou des aides pour vous et votre famille.

QU'EST-CE QUE C'EST ?

Ce sont des avantages sociaux.

Ce sont des réductions pour aller à la salle de sport.

### **BONS REPAS (8)**

Ce sont des tickets ou une carte que votre patron ou votre patronne vous donne pour acheter à manger dans les supermarchés, les bars, les restaurants ou les cantines.

Merci !

Ce sont des bons repas que vous pouvez utiliser pour acheter de la nourriture.

Merci !

Puis-je payer avec ces tickets ?

Oui, vous pouvez payer avec ceux-ci ici.

### **FICHE DE PAIE (9)**

C'est un document que votre patron ou votre patronne vous remet chaque mois. Sur cette feuille est indiqué le montant que vous gagnez pour votre travail. Vous devez la conserver car elle est importante.

Voici la fiche de paie de ce mois-ci.

Que sont ces chiffres ?

Vous pouvez voir combien vous gagnerez ce mois-ci et combien vous avez payé d'impôts.

Merci

### **CONGÉ (10)**

Période pendant laquelle vous ne travaillez pas et avez le droit de vous absenter.

Demain, je dois renouveler mon permis de séjour.

Très bien ! Demain, vous pouvez vous absenter du travail. Demandez un congé.

### **CONGÉ MATRIMONIAL (11)**

Il s'agit d'une période de quelques jours de repos que vous pouvez prendre si vous vous mariez. Pendant cette période, vous êtes rémunéré.

Je peux rester à la maison quelques jours grâce au congé matrimonial.

### **CONGÉ PARENTAL (12)**

Il s'agit de la période pendant laquelle, si vous êtes mère ou père, vous pouvez rester à la maison pour vous occuper de vos enfants. Aujourd'hui, personne ne peut s'occuper de mes enfants.

**VOUS POUVEZ VOUS EN OCCUPER EN DEMANDANT UN CONGÉ PARENTAL**

### **CONGÉ DE MATERNITÉ (13)**

C'est la période pendant laquelle vous ne travaillez pas si vous devenez maman. Il s'agit des jours avant et après la naissance de votre enfant. Pendant cette période, vous percevrez votre salaire.

**JE NE TRAVAILLERAI PAS PENDANT UN CERTAIN TEMPS APRÈS LA NAISSANCE DE MA FILLE**

### **CONGÉ DE PATERNITÉ (14)**

C'est la période pendant laquelle tu peux rester à la maison si tu deviens papa.

Tu ne toucheras qu'une partie de ton salaire.

Ma fille vient de naître, je vais rester à la maison quelques jours avec elle.

### **CONTRAT COLLECTIF NATIONAL DE TRAVAIL (CCNL) (15)**

Il s'agit d'un document qui contient les règles du travail. Il indique ce que vous pouvez faire et ce que vous devez faire. Il explique combien vous devez gagner et combien d'heures vous devez travailler. Il indique combien de jours de congés vous avez et ce qu'il faut faire si vous êtes malade. Il explique ce qui se passe si vous avez des enfants.

Comment puis-je savoir combien d'heures je dois travailler et combien de jours de congés j'ai ?

Vous pouvez vérifier dans le CCNL, vous y trouverez tous vos droits et devoirs.

### **CONTRAT DE TRAVAIL À DURÉE DÉTERMINÉE (16)**

Il s'agit d'un accord de travail entre vous et votre patron ou votre patronne. Il comporte une date de début et une date de fin de travail. C'est un document important que vous devez lire et conserver.

Qu'est-ce que cela signifie ?

Il s'agit de votre contrat de travail à durée déterminée.

Cela signifie que votre travail a une date de début et une date de fin.

### **CONTRAT DE TRAVAIL À DURÉE INDÉTERMINÉE (17)**

Il s'agit d'un accord de travail entre vous et votre employeur. Il comporte une date de début, mais pas de date de fin. Vous pouvez travailler aussi longtemps que vous le souhaitez ou jusqu'à ce que votre employeur vous licencie. C'est un document important que vous devez lire et conserver.

J'ai un CONTRAT DE TRAVAIL À DURÉE INDÉTERMINÉE !

Félicitations, cela signifie que votre travail a une date de début mais pas de date de fin.

### **COTISATIONS (18)**

Il s'agit de l'argent que votre patron ou votre patronne verse à l'État. Elles servent à vous aider si vous tombez malade, si vous perdez votre emploi ou lorsque vous serez âgé(e).

Que sont les cotisations ?

C'est l'argent que notre patron verse chaque mois à l'État pour nous aider lorsque nous serons âgés et que nous ne travaillerons plus.

### **DÉMISSION (19)**

Vous décidez de quitter votre emploi et vous en informez votre patron ou votre patronne.

Je quitte cet emploi parce que je pars de Rome pour m'installer à Milan.

J'accepte ta démission. Bonne chance.

## **DROITS (20)**

Ce sont des règles qui te protègent, pour t'aider à bien vivre.

Que sont les droits ?

Ce sont des règles qui servent à protéger les personnes contre les injustices. Par exemple, tu as droit à des congés.

## **DOMICILE (21)**

C'est la maison où vous vivez pendant un certain temps. Elle se trouve dans la ville où vous travaillez et où vous recevez vos courriers importants. Elle est différente de la résidence.

Exemple : si vous travaillez à Milan et vivez à Rome, votre domicile est à Milan.

Votre résidence est à Rome.

Je vais devoir déménager à Milan pour quelques mois.

Maintenant, mon domicile est là où je travaille.

## **DEVOIRS (22)**

Ce sont des choses que tu dois faire pour bien vivre avec les autres et respecter les règles (respecter la loi, payer ses impôts, envoyer ses enfants à l'école).

En tant que citoyens, nous avons des devoirs, c'est-à-dire des règles que nous devons respecter, comme aller à l'école ou payer nos impôts.

## **CONGÉS (23)**

Ce sont des jours où tu ne travailles pas. Tu peux te reposer ou partir en vacances.

Même si vous ne travaillez pas, votre patron ou votre patronne vous verse votre salaire.

Nous avons dix jours de vacances en août.

Bonnes vacances !

À toi aussi !

## **INDEMNITÉ MENSUELLE DE CHÔMAGE (NASPI) (24)**

C'est une aide financière que l'État vous verse lorsque vous perdez votre emploi et que vous en cherchez un nouveau.

J'ai été licencié de mon travail.

Jusqu'à ce que vous trouviez un nouvel emploi. Il s'agit d'une aide financière versée par l'État.

## **ACCIDENT DU TRAVAIL (25)**

Il s'agit d'un préjudice, d'un dommage que vous pouvez subir pendant votre travail.

Que s'est-il passé ?

Je me suis blessé pendant mon travail.

## **INSTITUT NATIONAL DE PRÉVOYANCE SOCIALE (INPS) (26)**

C'est un organisme qui vous verse votre pension. Il vous verse également de l'argent si vous perdez votre emploi, si vous avez des enfants ou si vous êtes malade.

Qu'est-ce que cet organisme ?

C'est un organisme qui vous versera de l'argent lorsque vous prendrez votre retraite ou si vous perdez votre emploi.

### **INSTITUT NATIONAL D'ASSURANCE CONTRE LES ACCIDENTS DU TRAVAIL (INAIL) (27)**

C'est un organisme qui vous aide si vous vous blessez au travail. Il vous aide également si vous tombez malade à cause de votre travail.

Bonjour, que s'est-il passé ?

J'ai eu un accident sur mon lieu de travail et je me suis blessé.

### **TRAVAIL LES JOURS FÉRIÉS (28)**

Il s'agit du travail que vous effectuez pendant les jours fériés, comme à Noël ou à Pâques.

Je serai de service pendant les fêtes.

Cette année, tu devras travailler le jour de Noël.

### **TRAVAIL DE NUIT (29)**

Il s'agit du travail que vous effectuez la nuit.

Pourquoi es-tu au travail à cette heure-ci ?

Aujourd'hui, je suis de service de nuit.

### **HEURES SUPPLÉMENTAIRES (30)**

Il s'agit du travail que vous effectuez en plus après vos heures normales de travail.

Aujourd'hui, vous devrez rester deux heures de plus au travail. Cela comptera comme des heures supplémentaires.

D'accord, je resterai jusqu'à 20 h au lieu de 18 h.

### **LICENCIEMENT (31)**

Votre patron ou votre chef vous renvoie et vous ne pouvez plus travailler pour lui.

Il doit vous en expliquer la raison.

Malheureusement, vous ne pourrez plus travailler pour nous car cette entreprise fermera à la fin du mois.

Bonne chance!

Merci

### **HARCÈLEMENT (32)**

Votre patron ou vos collègues vous traitent mal au travail.

Ils sont méchants avec vous, ils crient, ils vous insultent.

Mes collègues me traitent toujours mal et m'insultent.

### **RETRAITE (33)**

C'est l'argent que vous recevez chaque mois lorsque vous êtes âgé(e) et que vous ne travaillez plus.  
MAINTENANT QUE JE SUIS VIEUX ET QUE JE NE TRAVAILLE PLUS, JE REÇOIS MA RETRAITE CHAQUE MOIS.

### **PÉRIODE D'ESSAI (34)**

C'est le début du travail. Pendant cette période, vous et votre chef voyez si le travail vous plaît et si votre travail leur convient. Vous pouvez ainsi décider de signer ou non le contrat et de travailler ensemble.

La période d'essai commence-t-elle aujourd'hui ?

Oui, pendant cette période, nous pouvons voir si votre travail nous convient et si nous aimons travailler ensemble.

### **QUATORZIÈME MOIS (35)**

Il s'agit d'une somme d'argent supplémentaire que votre patron ou votre patronne peut vous verser une fois par an, généralement en juillet ou en août, pour vous aider à faire face à vos dépenses.

Il y a un peu plus d'argent ce mois-ci.

Oui, une fois par an, en été, le patron nous verse le quatorzième mois.

### **RÉSIDENCE (36)**

C'est la maison où vous passez le plus de temps : vous y dormez, vous y mangez. Vous devez vous inscrire à la mairie. Vous en avez besoin pour votre carte d'identité, le médecin, l'école de vos enfants. Exemple : si vous travaillez à Milan et vivez à Rome. Votre domicile est à Milan. Votre résidence est à Rome.

C'est ici que je vis avec toute ma famille.

Bonjour, je vis dans cette ville avec toute ma famille.

D'accord ! Nous pouvons enregistrer votre résidence.

### **PRIMES D'ANCIENNETÉ (37)**

Il s'agit d'une somme d'argent supplémentaire que vous recevez après quelques années (deux ou trois) de travail au même endroit.

Vous travaillez avec nous depuis plusieurs années, vous aurez droit à une prime d'ancienneté et à un supplément d'argent.

Merci !

### **GRÈVE (38)**

Les travailleurs et les travailleuses s'arrêtent et ne travaillent pas pour protester ou se plaindre de quelque chose. Ils le font pour demander plus d'argent ou pour mieux travailler (pour avoir plus de droits).

Nous faisons grève pour mieux travailler et avoir plus de droits.

### **SYNDICAT (39)**

Ce sont des personnes qui aident les travailleurs et les travailleuses à défendre leurs droits. Elles vous aident si vous avez des problèmes au travail, avec votre patron.

J'ai quelques problèmes au travail avec mon patron

Vous pouvez demander de l'aide au syndicat. Ils vous aideront à défendre vos droits.

### **SALAIRE (40)**

C'est la rémunération : c'est l'argent que votre patron ou votre patronne vous donne chaque mois pour le travail que vous faites.

### **SALAIRE BRUT (41)**

Il s'agit de l'argent que votre patron ou votre patronne vous promet de vous verser pour votre travail, avant déduction des impôts et des retenues.

Pour ce travail, je vous verserai chaque mois 1 000 € bruts.

Il s'agit de l'argent dont seront déduits les impôts que vous devez payer.

D'accord.

### **SALAIRE NET (42)**

Il s'agit de l'argent que vous recevez réellement. Exemple : si votre salaire brut est de 1 000 euros, vous pourriez recevoir 800 euros après déductions.

Mon patron m'a dit qu'il me paierait 1 000 €, pourquoi ai-je reçu moins d'argent ?

Ce que vous avez reçu est votre salaire net, c'est-à-dire l'argent qui vous est versé après paiement des impôts.

### **DÉPLACEMENT PROFESSIONNEL (43)**

Il s'agit d'un voyage d'affaires. Votre patron ou votre patronne vous envoie travailler dans un lieu différent de celui où vous travaillez habituellement. Par exemple, vous travaillez à Lecce et votre patron vous envoie travailler trois jours à Bari.

Vous devrez partir en déplacement professionnel. À partir d'aujourd'hui et jusqu'à lundi prochain, vous devrez travailler à Bari.

D'accord.

Bon voyage.

#### **INDEMNITÉ DE FIN DE CONTRAT (44)**

Il s'agit de l'argent que votre patron ou votre patronne vous verse lorsque vous cessez de travailler pour eux (vous êtes licencié ou vous démissionnez) ou lorsque vous prenez votre retraite. C'est une petite épargne pour le travail que vous avez effectué.

Vous travaillez avec nous. Aujourd'hui, c'est votre dernier jour de travail et voici votre indemnité de fin de contrat.

Merci !

#### **RETENUES SUR LE SALAIRE (45)**

Il s'agit de l'argent qui est prélevé chaque mois sur votre salaire.

Il y a une erreur, j'ai reçu moins d'argent !

Ce n'est pas une erreur. L'argent que vous ne voyez pas sert à payer les retenues, c'est-à-dire les impôts pour l'État.

#### **TREIZIÈME MOIS (46)**

C'est de l'argent supplémentaire que tu reçois en décembre.

Toi aussi, tu as reçu de l'argent supplémentaire ?

Oui, c'est le treizième mois. C'est l'argent que le patron nous donne chaque année en décembre.

#### **LOGEMENT ET REPAS (47)**

Ton patron ou ta patronne te donne à manger et un endroit où dormir, en plus de ton salaire.

Pour ce travail, en plus du salaire, nous te donnerons également une chambre où dormir et tu pourras manger à la cantine.

Merci !